



Québec, 9 décembre 2016

Monsieur Mario Girard
Président et directeur général
150, rue Dalhousie
C.P. 80, Haute-Ville
Québec (Québec) G1R 4M8

Objet : Consultation sur le projet de Spa Nordique à l'anse Brown

Monsieur,

Je vous transmets la présente dans le cadre de la consultation sur le projet de Spa Nordique à l'anse Brown. Le Conseil régional de l'environnement tient par la présente à vous faire part de son avis sur trois points concernant ce projet.

Le site et l'accès au public

À l'instar de la plupart des membres du Comité de Cohabitation Port-Communauté, le Conseil croit que le projet de Spa Nordique n'est pas bien localisé et n'a pas sa place sur un site d'intérêt comme celui de l'anse Brown. Le Port de Québec, qui n'utilise plus ce secteur à des fins industrialo-portuaire, a un devoir de préserver un large corridor accessible au public sur la berge du fleuve Saint-Laurent. Par large corridor, nous entendons un espace d'au minimum 25m, pouvant aller jusqu'à plus de 100m. Aussi, après avoir émis nos commentaires lors de la présentation du projet en septembre, nous nous attendions à voir le projet relocalisé lors de la nouvelle présentation en novembre. Or, si l'apparition d'un sentier piéton entre le fleuve et le spa marque une bonne intention, nous croyons que celui-ci est trop étroit et continuons de demander à votre administration de reculer l'implantation du Spa vers le boulevard Champlain d'au moins 20m de plus que ce qui est prévu présentement.

Le zonage municipal

Comme vous le s'avez, le zonage municipal pour ce terrain ne permet que l'usage « parc ». Bien que vous continuez de prétendre, de façon fourbe j'en suis convaincu, que votre administration est souveraine et n'a pas de permission à demander à la Ville de Québec en matière d'utilisation du sol, nous vous demandons de respecter la communauté et de vous assujettir, vous comme vos usagers, aux mêmes règles de conduite auquel sont contraint les autres citoyens, individuels ou moraux. Ainsi, nous nous attendons à ce qu'une demande de permis soit effectuée auprès de la Ville pour la nouvelle construction et que le projet soit analysé par la Commission d'urbanisme. Il serait en effet curieux qu'un site aussi critique ne reçoive pas la même attention, pour s'assurer de la qualité du projet sur le plan de l'architecture et de l'implantation, que n'importe qu'elle autre terrain où la Commission a



juridiction dans la Ville. La modification au zonage est aussi nécessaire avant de permettre ce projet. Que la Ville se laisse endormir par vos arguments, par paresse juridique ou par complaisance, ne nous ébranle pas dans le fait que la jurisprudence canadienne, en matière de zonage municipal vis-à-vis les administrations portuaires, a établi qu'une Ville ne peut empêcher, par ses règles de zonage, les activités à caractères industrialo-portuaires prévues dans la loi maritime. Or, il s'agit ici d'un projet commercial qui n'a rien à voir avec les activités prévues par la loi. La cause entre la Ville de Vancouver et le Port de Vancouver est claire à cet effet. Si le port ne contraint pas son utilisateur à respecter le processus municipal dans le cadre de son projet, le Conseil évaluera les moyens juridiques à sa disposition pour s'assurer du respect de ces règles.

Le processus de consultation dans le cadre du PEPC

Enfin, nous profitons de l'occasion de cette consultation pour manifester notre surprise sur le fait que ce projet soit considéré de niveau 1 et que la consultation soit si courte et quasi anonyme. Nous avons toujours trouvé intéressante la mise en place du PEPC. Je vous rappelle cependant que le port, dans ses présentations du PEPC devant le Comité de cohabitation Port-Communauté ou devant le Comité de vigilance des activités portuaires, a toujours présenté un projet du niveau 1 en donnant l'exemple d'un usager qui veut changer une poignée de porte... Qu'un projet aussi important, qui a reçu des avis extrêmement négatifs de la part des membres du Comité de Cohabitation Port-Communauté, puisse être assimilé à ce type de consultation précipitée nous déçoit grandement.

Le Conseil espère que vous saurez faire preuve d'écoute et montrer dans ce projet le respect que vous prétendez avoir pour la communauté. Aussi, je reste disponible pour discuter avec vous de divers éléments relatifs à ce projet. En attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur Girard, mes salutations distinguées.



Alexandre Turgeon
Directeur général

c.c M. Régis Labeaume, maire de Québec
M. Martin Coiteux, Ministre des affaires municipales
Mme Suzanne Verreault, Présidente de l'arrondissement de la Cité-Limoilou
Membres du Comité de Cohabitation Port-Communauté et du Comité de vigilance
des activités portuaires
Strom spa nordique